



INSPECTION ACADEMIQUE

A l'attention de Monsieur Bernard LELOUCH
Directeur Académique des Services
de l'Education Nationale
49 rue Thiers
84000 AVIGNON

Service des Affaires Scolaires

Responsable : Céline FRANCESCHI
N/Réf : JG/MD/CF-40-2012/2013

Objet : Refondation de l'école : modification des rythmes scolaires

Report à la rentrée 2014-15

Lettre recommandée avec AR 2C 054 594 5792 4

P.J. : 2

Vedène, le 21 février 2013

Monsieur le Directeur Académique,

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires fixe les nouveaux principes de la semaine scolaire applicables dès la rentrée 2013.

Ce décret prévoit toutefois que le Maire peut solliciter auprès du Directeur Académique un report de l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014-15 pour toutes les écoles de la commune au plus tard le 31 mars 2013.

Convaincu que l'échange et la concertation constitueront un gage de réussite de la mise en œuvre de cette réforme, j'ai organisé une réunion de consultation qui s'est tenue le 15 février dernier, en présence de l'Inspecteur de la Circonscription Avignon 1 (Lionel FERRIER) et de l'ensemble des acteurs locaux de l'Education. Cette rencontre avait pour objectifs de présenter les principes de la réforme et ses conséquences mais également de recueillir l'avis de chacun sur les délais de mise en œuvre.

Les différents échanges ont souligné que cette nouvelle organisation du temps scolaire doit s'appuyer sur un Projet Educatif Territorial qui associe l'ensemble des membres de la communauté éducative.



A la quasi unanimité, tous les acteurs ont convenu que ce projet ne pouvait être établi dans l'urgence. A cet effet, la Commune prévoit de désigner un Coordonnateur du Projet Educatif Territorial dont la mission aboutira, pour un travail de qualité, au 1^{er} semestre 2014.

Par ailleurs, en terme budgétaire, les actions complémentaires qui en découleraient (restauration du mercredi matin, actions périscolaires sur des temps quotidiens supplémentaires, transports scolaires le mercredi, organisation des centres de loisirs...) ne sont pas prévues au budget 2013 et ne seraient pas couvertes par les subventions incitatives de l'Etat.

De plus, les difficultés de recrutement sur la Région PACA de personnes qualifiées supplémentaires sur des temps non complets et des périodes précaires sont à craindre.


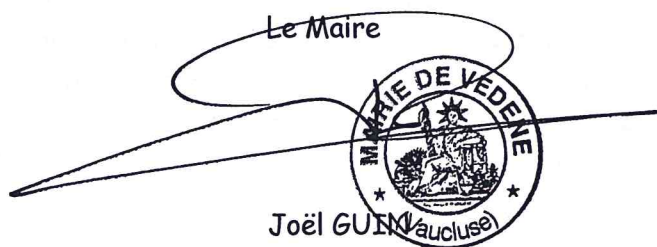
Enfin, les changements d'organisation des services municipaux nécessitent des consultations et des aménagements du temps de travail qu'il convient de mener avec sérénité.

Aussi, compte tenu de ces différents paramètres, je vous sollicite pour obtenir une dérogation afin de reporter à la rentrée 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires sur ma Commune.

Vous trouverez ci-joint pour information, la copie des courriers adressés au Conseil Général de Vaucluse et à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, autorités organisatrices des transports, les informant de notre décision de reporter à 2014 la mise en œuvre de cette réforme.

Espérant que mes arguments retiennent votre attention afin d'apporter une suite favorable à cette demande dérogatoire, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, mes salutations respectueuses.

Le Maire



Joël GUIN